

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 166 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Moussa BENKACI représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis BONAN représenté par Danielle MENET - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Frédéric BOUSQUET représenté par Marie-France DROPY-OURET - Henri CAMBESSEDES représenté par Gaby CHARROUX - Jean-Louis CANAL représenté par Stéphane MARI - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michel ROUX - Frédéric COLLART représenté par Dominique TIAN - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Robert DAGORNE représenté par Michel BOULAN - Sandra DALBIN représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Christian DELAVET représenté par Martine CESARI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Claude FERAUD - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Philippe GRANGE - Samia GHALI représentée par Roland CAZZOLA - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel LAN représenté par Roland GIBERTI - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Bernard MARTY - Laurence LUCCIONI représentée par Stéphane PICHON - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Arnaud MERCIER représenté par Georges CRISTIANI - Danielle MILON représentée par Christophe AMALRIC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Patrick PAPPALARDO représenté par Daniel HERMANN - Roger PELLENC représenté par Gérard BRAMOULLÉ - Christian PELLICANI représenté par Marc POGGIALE - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jacky GERARD - Véronique PRADEL représentée par Michèle EMERY - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Carine ROGER représentée par Claude VALLETTE - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - André BERTERO - Christine CAPDEVILLE - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Serge PEROTTINO - Nathalie PIGAMO - Henri PONS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Messieurs :

Hervé FABRE-AUBESPRY représenté à 14h40 par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté à 15h04 par Didier PARAKIAN - Jean-François CORNO représenté à 15h43 par Arlette FRUCTUS.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Pierre COULOMB à 14h08 - Gérard BRAMOULLÉ à 15h04 - Karima ZERKANI-RAYNAL à 15h04 - Jean-Pierre SERRUS à 15h25 - Dany LAMY à 15h30 - Georges ROSSO à 15h30 - Nathalie FEDI à 15h33 - Lisette NARDUCCI à 15h35 - Elisabeth PHILLIPE à 15h35 - Antoine MAGGIO à 15h35 - Marie MUSTACHIA à 15h35 - Marie-Laure ROCCA SERRA à 15h35 - Jean-François CORNO à 15h43 - Daniel GAGNON à 15h45 - Stéphane RAVIER à 15h50 - Jean HETSCH à 15h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 011-5708/19/CM
■ Création et définition d'emplois
MET 19/10400/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Pour assurer l'adéquation des postes avec les besoins de fonctionnement de l'établissement et permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires au bon fonctionnement des services métropolitains.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, est approuvée les créations de poste, sur emploi permanent à temps complet.

- 1 poste de technicien territorial
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 17 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur
- 2 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 4 postes d'assistant territorial d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe

Article 2 :

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, est approuvée la création de poste, sur emploi permanent à temps non complet.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

- 1 poste d'assistant territorial d'Enseignement Artistique principal 2^{ème} classe à hauteur de 12h hebdomadaire

Article 3 :

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, est approuvée les redéfinitions de postes, sur emplois permanents à temps complet.

Il est précisé qu'en l'absence de candidature de fonctionnaire correspondant aux profils recherchés, les recrutements sur ces postes se feront en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

En conséquence, il est proposé d'approuver les redéfinitions d'emplois comme suit :

Description des missions et compétences attendues pour le poste :

Pour la Direction Générale des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Un Secrétaire Général inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.
Description du poste : Mettre en œuvre les actions décidées par le DGS en étroite collaboration des DGA et DGS de territoires. Etre force de proposition dans l'élaboration de la stratégie à mettre en œuvre au niveau de l'ensemble de l'administration métropolitaine. Assurer un lien permanent entre le cabinet et l'administration notamment dans la gestion des actions relevant des assemblées et du protocole.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3.

Pour la Direction Générale Adjointe Développement Urbain et Stratégie :

- Un Directeur général adjoint délégué inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des administrateurs ou attachés territoriaux.
Description du poste : Participer au collectif de direction générale. Représenter la DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale au sein de la collectivité et à l'extérieur, seconder le DGA dans l'ensemble de ses missions.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3
- Un Directeur de la lutte contre l'habitat indigne inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs, des ingénieurs en chef ou des attachés territoriaux.
Description du poste : Mettre en œuvre le plan de lutte contre l'habitat indigne adopté par la Métropole avec une action renforcée sur la ville de Marseille, définir les modalités de mise en œuvre d'un plan de lutte contre l'habitat indigne à l'échelle métropolitaine.
Profil : Connaître les techniques de formalisation de stratégies, de négociation et de communication, maîtriser les outils de la commande publique. Titulaire d'un Bac +3 minimum.

Pour la Direction Générale Adjointe Communication Relations Extérieures, Grands Evènements :

- Un Responsable médiaplanning à la Direction Projets et Communication Territoriale, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux.
Description du poste : Assurer la gestion et la programmation du parc d'affichage public métropolitain (réseaux de transports et d'affichages public). Assurer également les prestations

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

d'achat d'espaces publicitaires dans la presse (*print*, *web*, audiovisuelle et les autres supports) en lien avec la régie publicitaire titulaire du marché avec la métropole.

Profil : Titulaire d'un BAC +3 minimum.

Pour la Direction Générale Adjointe Commande Publique et Affaires Juridiques :

Un Directeur de l'audit inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description du poste : Réaliser des missions d'audit, de contrôle et d'expertise dans les domaines administratif, organisationnel, financiers et juridique. Elaborer des scénarii d'évolution, ainsi que des modes de fonctionnement ou d'organisation. Assurer des missions de contrôle interne et externe aux services afin d'examiner l'efficacité de la mise en œuvre des moyens financiers, humains et logistiques. Développer des fonctions d'experts dans différents domaines fonctionnels : RH, finances, juridiques. Conseiller les directions, suivre les recommandations des audits, promouvoir et participer aux processus de management des risques. Apporter un soutien au Directeur Général Adjoint.

Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3.

Pour la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines

- Un Directeur gestion administrative du personnel inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés territoriaux.

Description du poste : Coordonner, gérer et contrôler l'ensemble des procédures de gestion administrative du personnel dans le cadre des règles statutaires.

Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3 minimum.

Article 4 :

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les créations de postes, sur emplois permanents à temps complet.

Il est précisé qu'en l'absence de candidature de fonctionnaire correspondant aux profils recherchés, les recrutements sur ces postes se feront en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

En conséquence, il est proposé d'approuver les créations d'emploi suivantes :

Description des missions et compétences attendues pour le poste :

Pour la Direction Générale Adjointe Commande Publique et Affaires Juridiques :

- Un Directeur mission mutualisation inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des administrateurs ou attachés territoriaux.

Description du poste : Co-piloter la création de la centrale d'achats de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Assurer la convergence des fonctions achat de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du Rhône. Rechercher et mettre en place des achats mutualisés entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône.

Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3.

- Un Chef de service l'audit interne à la Direction de l'Audit inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description du poste : Optimiser les procédures, contrôler et évaluer l'activité des services de la Métropole et du service de l'audit interne. Evaluer les politiques publiques.

Signé le 28 Mars 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3.

- Un Chef de service de l'audit externe à la Direction de l'Audit, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : assurer le contrôle externe financier et l'analyse financière, l'évaluation de la rentabilité et suivre l'équilibre économique des grands contrats des services délégués. Porter l'assistance aux directions métropolitaines impliquées dans la gestion des délégations de service public. Assurer le contrôle financier des associations subventionnées, participer aux audits ou études menées au sein de la Direction.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3.
- Deux Juristes à la Direction Institutionnel et Juridique, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : produire des conseils, des avis et des notes de nature juridique aux différents services de la Métropole. Aider à la décision, contrôler et sécuriser les actes. Apporter un appui juridique à l'ensemble des Conseils de Territoire de la Métropole.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3.

Pour la Direction Générale Adjointe Communication Relations Extérieures, Grands Evènements :

- Un Infographiste expert à la Direction Création, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux.
Description du poste : Réaliser des supports en fonction des instructions données à des fins de communication de la Métropole. Analyser le « brief » et collecter les informations manquantes. Réaliser des « benchmarks », la production graphique et l'exécution des documents.
Profil : Titulaire d'un BAC +3 minimum.
- Un Photographe/Chargé de création graphique à la Direction Création, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux.
Description du poste : Réaliser la création graphique, la mise en scène de l'image et de l'information, le développement des outils de communication numérique. Participer à la conception et à la réalisation de supports de communication et assurer la coordination artistique des réalisations.
Profil : Titulaire d'un BAC +3 minimum.

Pour la Direction Générale Adjointe Innovation Numérique et Systèmes d'information :

- Un Expert en Données SIG/DAO à la Direction Système d'information Géographie, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux.
Description du poste : Acquérir, transformer modéliser et intégrer les données géographiques pour leur diffusion au travers des différents outils de consultation, d'exploitation du SIG, et des différents supports de communication. Veiller à la bonne qualité de la base de données, modéliser les échanges et les droits d'accès à la SGBD. Mettre à jour les informations liées aux données conformément à la directive INSPIRE.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3 minimum.
- Un Chef de mission d'Architecture technique à la Direction des Infrastructures Informatiques et de Télécommunication, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : Coordonner l'ensemble des projets lancés au sein de la direction des infrastructures informatiques et télécommunications. Définir l'intégration de chaque solution nouvelle. Garantir une cohérence technique et fonctionnelle de l'ensemble des solutions intégrées.

Profil : Connaître et mettre en œuvre des marchés publics. Animer, encadrer et diriger une équipe. Titulaire d'un diplôme BAC +5.

- Un Ingénieur serveurs à la Direction Infrastructures informatiques et télécoms, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : Assurer l'exploitation des infrastructures et prendre en charge les incidents et demandes de modification. Assurer la relation avec les utilisateurs et la résolution des incidents. Piloter des interventions des prestataires de service. Apporter une expertise technique auprès des clients internes et assurer un soutien nécessaire à l'équipe.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +5.
- Un Ingénieur réseaux à la Direction des Infrastructures Informatiques et Telecoms, inscrit à la nomenclature au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : Définir l'architecture de télécommunications. Gérer les infrastructures de télécommunication de la collectivité. Garantir le bon fonctionnement et la fiabilité du réseau téléphonique de la collectivité. Assurer la gestion (lancement et exécution) des appels d'offre. Gérer les projets.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +5.
- Un Expert en Géomatique à la Direction du Système d'Information Géographique inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : Accompagner et gérer les projets liés à la politique de recensement, d'exploitation, de développement et de diffusion de l'information géographique au sein des services de la Métropole et de ses communes membres. Accompagner en continu les utilisateurs. Assurer la mise en cohérence et le traitement des données Métiers. Enrichir, exploiter et mettre à jour les bases de données.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +5.
- Un Chef de projet informatique à la Direction du Développement Numérique, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés territoriaux.
Description du poste : Piloter des projets informatiques à destination des maîtrises d'ouvrage dans les domaines relevant de la compétence du service. Organiser le maintien en condition opérationnelles des applications. Produire des indicateurs de pilotage, de suivi et d'évaluation.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC 3+ minimum.
- Un Chef de projet informatique à la Direction des Etudes et du Développement du Système d'Information, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés territoriaux.
Description de poste : Piloter des projets informatiques. Intervenir dans le développement et l'intégration d'une nouvelle application, de composants réutilisables ou dans la maintenance d'une application existante. Organiser le travail avec le groupe de projet, en contrôle la qualité, les performances, le coût et les délais. Assurer le suivi de maintenance de l'application une fois le projet déployé.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3 minimum.

Pour la Direction Générale Adjointe Mobilité Déplacement Transport, Espace Public et Voirie :

- Un Responsable relations avec les entreprises à la Direction Marketing Clientèle, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : Concevoir et mettre en œuvre une nouvelle forme de relation client. Participer au suivi de la mise en place des plans Déplacement/Mobilité et à la mise en œuvre de la relation client.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3.

- Un Chargé de mission ZFE à la Direction agendas, programmation et mobilité durable inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux.
Description du poste : Piloter la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions sur le centre-ville de Marseille et apporter son expertise pour toutes les questions de qualité de l'air liées aux transports. Mettre en place des mesures accompagnatrices pour faciliter l'acceptation.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3 minimum.
- Un Chargé de marchés publics à la Direction Ressources, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : Assurer la production des marchés et des concessions de la DGA, en relation avec les services métropolitains des Achats et de la Commande publique. Apporter une expertise juridico-financière pour le montage des cahiers des charges et des dossiers de consultation des entreprises.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3.

Pour la Direction Générale Adjointe Développement Urbain et Stratégie Territoriale :

- Un Chargé de mission montage juridique et financier des opérations d'aménagement à la Direction de l'Aménagement Durable, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux.
Description du poste : Mettre en œuvre les opérations d'aménagement dans leurs dimensions financière et juridiques. Construire le montage financier prévisionnel des opérations et rechercher des sources de financement complémentaires. Organiser les appels d'offres de travaux et les marchés subséquents en lien avec les chargés d'opérations. Travailler en lien étroit avec les chefs de projet de la Direction.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3 minimum.
- Un Chef de division énergie renouvelable et de récupération à la Direction de la Mer et du Littoral, des milieux aquatiques, des Ports et de l'Energie, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : Piloter l'élaboration du plan de développement des EnR&R en lien avec d'autres divisions du service et la mise en œuvre des plans d'actions correspondants. Coordonner l'accompagnement des projets de production d'énergie sur le territoire, la mobilisation des expertises et de l'ingénierie interne et externe. Assurer le développement de l'expertise et la veille technique et juridique de la division. Préparer le budget.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3 minimum.
- Un Chargé de mission transfert de patrimoine à la Direction du Foncier et du Patrimoine, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Description du poste : Assurer juridiquement le transfert en propriété du patrimoine immobilier des anciens EPCI vers la Métropole par la rédaction d'actes administratifs en la forme authentique, ainsi que les autres équipements ou fonciers nécessaires dans le cadre des transferts de compétences ascendants ou descendants à la Métropole.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3.

Pour la Direction Générale Adjointe Délégué Développement Economique et Attractivité :

- Un Directeur Général Adjoint Délégué inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des administrateurs ou attachés territoriaux.
Description du poste : Elaborer, proposer puis de mettre en œuvre la stratégie de développement économique de la Métropole. Participer à l'alimentation d'une vision stratégique métropolitaine et de la garantir de son efficacité au travers des actions décidées par les élus.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3.

Pour la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines

- Un Conseiller en prévention à la Direction Qualité de Vie au Travail, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés territoriaux.
Description du poste : Participer à la mise en œuvre de la politique en matière de prévention des risques et projets participant à la qualité de vie au travail. Déployer les outils et procédures afin de favoriser la prévention.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3 minimum.
- Un Psychologue à la Direction Qualité de Vie au Travail, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des psychologues territoriaux.
Description du poste : Exercer une activité d'ingénierie psychosociale du travail et intervenir en matière de prévention des risques psychosociaux à 3 niveaux : mise en œuvre d'actions en milieu de travail sur les causes organisationnelles, information, sensibilisation et prise en charge et accompagnement, soutien individuel ou collectif. Emettre des propositions d'amélioration en cas de situations de travail dégradées et d'accompagner la collectivité dans sa politique de prévention des risques psychosociaux.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +4.
- Un Médecin de prévention à la Direction Qualité de Vie au Travail, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des médecins territoriaux.
Description du poste : Evaluer l'état de santé des personnels lors de l'examen annuel ou sur demande. Informer et conseiller le personnel et l'administration sur l'environnement sanitaire et les conditions de travail. Participer à l'évaluation et à la prévention des risques.
Profil : Titulaire d'un certificat ou titre ou de l'autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine.

Pour le Pôle Valorisation et Développement Urbain du Territoire Marseille Provence :

- Un Chargé d'étude projets urbains à la Direction de la Planification et l'Urbanisme inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés et des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : assurer l'alimentation au fond des procédures d'évolution des documents d'urbanisme intercommunaux ainsi que des procédures connexes. Assurer l'interface avec les services de la Ville de Marseille, les mairies de secteurs et les Elus.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3 minimum.
- Un Chargé d'aménagement et d'habitat à la Direction de l'aménagement et de l'Habitat inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés et des ingénieurs territoriaux.
Description : Assurer la conduite des opérations d'aménagement, de renouvellement urbain et d'amélioration du parc de logements définies par les politiques publiques. Mettre en œuvre et conduire les opérations d'aménagement et d'habitat à l'échelle territoriale. Organiser et coordonner l'action des différents partenaires.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3 minimum.

Pour la Direction Générale des Services du Territoire du Pays d'AIX :

- Un Chef de mission relations institutionnelles, cofinancement, partenariats, politiques contractuelles et évaluations des politiques publiques inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.
Description du poste : Optimiser le budget dédié à la recherche et au suivi des financements externes autres que la fiscalité d'emprunt. Coordonner les Directions opérationnelles et les partenaires institutionnels du territoire. Assurer la programmation financière en tenant compte des politiques publiques portées par les autres collectivités. Evaluer les politiques publiques.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3.

Pour Le Pôle Infrastructures du Territoire Marseille Provence :

- Chef de projet à la Direction Projets Metro et Tramway, inscrit à la nomenclature en référence au cadre des ingénieurs en chef territoriaux.
Description du poste : Participer à toutes les missions afférentes au pilotage externe des entreprises ou concessionnaires intervenant dans le cadre des différentes opérations d'extension du réseau de tramway ainsi que celles afférentes au bon déroulement de ces opérations. Assurer la maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opération de projets d'extension du réseau tramway. S'assurer du respect des programmes votés dans le cadre de ces projets.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +5.

Pour Le Pôle Projets et Réalisations du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile :

- Un Chargé de mission PLUI à la Direction Développement Urbain et Territorial, inscrit à la nomenclature en référence au cadre des attachés ou ingénieurs territoriaux.
Description du poste : Assurer le suivi de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Territoire. Accompagner les procédures d'évolution communales en cours, ainsi que les démarches d'élaboration des documents et schémas métropolitains.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC +3 minimum.

Article 5 :

Afin de tenir compte de l'importance que revêt le conseil aux élus, dans la définition des stratégies liées aux compétences de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui nécessite une mission spécifique de conseil et d'expertise auprès du Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais, il convient de créer un emploi de non titulaire, pour une durée déterminée, à raison de six heures par semaine,

Il est précisé que la Métropole Aix-Marseille-Provence a besoin de créer un emploi de non titulaire pour une durée déterminée afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité pour le Territoire du Pays Salonais, comme le prévoit l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

En conséquence, il est proposé d'approuver la création d'emploi suivante :

- Un chargé de mission auprès du Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Le niveau de recrutement correspond au grade d'Attaché Territorial, expérimenté dans les fonctions de conseil et d'expertise. Sa rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 801 de la fonction publique et du régime indemnitaire en vigueur, au prorata du temps de travail de six heures hebdomadaires.

Article 6 :

Pour la Direction Générale Adjointe Mobilité Déplacement Transport, Espace Public et Voirie :

Afin de tenir compte des besoins des services et de pérenniser le dispositif initialement acté pour une période de 2 ans par la délibération FAG 076-1356/16/CM du 15 décembre 2016, est approuvée la création de 8 postes en contrat Parcours Emploi Compétence, sur des missions d'information de la clientèle et de sécurisation du réseau de transport « Les bus de l'Etang de Berre ».

Article 7 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole - chapitre 012.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL